

# Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 04 octobre 2022

Délibération n°DE\_2022\_10\_003

Nombre de délégués : 24  
Quorum : 13  
Votants : 12 dont 2 suppléants

RF  
Préfecture de la Meuse  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/10/2022  
055-200088961-20221004-DE\_2022\_10\_003-DE

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 septembre 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 24 752.03**

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	43 629.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-18 877.49</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>24 752.03</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>24 752.03</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	24 752.03
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Président,



Julien DIDRY

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Président.